



Claudia Kratochvil-Hametner

Portrait personnel



Illustration 1: Claudia Kratochvil-Hametner

1. Tu sièges au comité de l'IAöB depuis 2022 et tu viens d'être élue vice-présidente. Que représente pour toi ce nouveau rôle ?

« Je me réjouis de pouvoir faire valoir le point de vue des communes au sein de cette instance. Malgré tous les efforts déployés pour simplifier le droit des marchés publics, celui-ci reste un sujet complexe pour de nombreuses communes, ainsi que pour les organismes publics. Cela vaut en particulier pour le personnel communal, qui n'y est pas confronté quotidiennement ou à

titre principal. Le brevet fédéral de « spécialiste des marchés publics » offre aux responsables des marchés publics des communes une formation continue axée sur la pratique, orientée vers le marché du travail, qui leur permet d'acquérir des connaissances spécialisées étendues et approfondies dans ce domaine. En tant que membre du comité directeur et vice-présidente de l'association IAöB, j'attire l'attention sur cette opportunité. Nous nous réjouissons de voir que de plus en plus de communes s'engagent dans cette voie. »

2. Quels sont les sujets qui te tiennent particulièrement à cœur en matière de marchés publics ?

« Dans le but de simplifier le droit des marchés publics et de garantir une application uniforme, le droit fédéral en la matière et l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ont été révisés dans le cadre d'un processus parallèle. Cependant, le changement de paradigme engagé reste un défi pour les communes. Près de la moitié des communes comptent moins de 1 700 habitants et disposent donc d'une administration allégée, composée de généralistes plutôt que de spécialistes des marchés publics. Il faut donc des appels d'offres adaptés à la pratique, qui ne surchargent pas les parties prenantes. Parallèlement, les objectifs de durabilité doivent

être atteints. Les procédures d'adjudication doivent être conçues pour être « adaptées aux communes et au système de milice » et rester applicables dans la pratique. Nous avons besoin d'une simplification supplémentaire des processus. À cet égard, les outils numériques peuvent grandement faciliter et simplifier la planification et la mise en œuvre des processus d'appel d'offres. »

3. En tant que directrice de l'Association des Communes Suisses, quelle vision apportes-tu à l'IAöB ?

« Dans la nouvelle législation sur les marchés publics, les offres de bonne qualité priment sur les offres les moins chères. Cela renforce la durabilité. Mais qu'est-ce que cela signifie pour les pouvoirs adjudicateurs des communes ? L'Association des communes suisses aborde le thème des marchés publics notamment à travers des articles publiés dans son magazine « Commune Suisse » ou lors des webinaires mensuels organisés en collaboration avec l'association MA COMMUNE (voir [agenda erfa](#)). Nous renvoyons également à des [guides et outils](#) utiles qui aident les collaborateurs communaux dans la planification et la mise en œuvre des appels d'offres. En tant que directrice de l'Association des Communes Suisses, je me considère comme un trait d'union entre les services fédéraux et cantonaux et les communes, et je souhaite garantir le transfert de connaissances jusqu'à la base. »

4. Le groupement d'intérêt IAöB souhaite renforcer encore davantage la mise en réseau de la communauté des acheteurs. Pourquoi cet échange est-il important selon toi ?

« Au sein du comité de l'IAöB, les préoccupations des différents niveaux fédéraux se rejoignent autour de ce thème. C'est une bonne chose. Les témoignages et les initia-

tives d'autres communes revêtent une importance particulière pour les communes. Nous les mettons en avant dans le magazine de notre association « Commune Suisse » ou nous nous engageons en tant que partenaire dans le cadre du colloque annuel sur [les marchés publics durables](#), auquel le groupement d'intérêt IAöB est présente – afin de favoriser la mise en réseau de la communauté et, en particulier, de veiller à ce que des ateliers pratiques soient proposés par et pour les communes. En effet, c'est avant tout la révision de l'AIMP, et non la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), qui concerne les communes. »

5. Selon toi, quels sont actuellement les principaux défis auxquels sont confrontées les communes en matière de marchés publics ?

« La grande complexité du droit des marchés publics, conjuguée à des ressources en personnel limitées et à des administrations allégées au niveau communal, constitue un véritable défi. La plupart des communes ne disposent pas de spécialistes des marchés publics et ne possèdent pas de services dédiés à ce domaine. Le transfert de connaissances et l'offre de formations continues axées sur la pratique revêtent donc d'autant plus d'importance. Le brevet fédéral de « Spécialiste des marchés publics », qui repose sur une structure modulaire, répond précisément à ce besoin. De plus, les communes disposent, avec le guide électronique [www.trias.swiss](#), d'un outil utile qui les accompagne tout au long des procédures d'attribution. Nous recommandons son utilisation d'une part dans la pratique des marchés publics et d'autre part dans la formation des collaborateurs travaillant dans ce domaine. »

6. Que souhaites-tu pour l'évolution future de l'IAöB au cours des prochaines années ?

« Il faut redoubler d'efforts communs pour rendre plus accessible la législation complexe en matière de marchés publics. Si nous parvenons à adapter encore davantage le brevet fédéral de « spécialiste des marchés publics » aux besoins des administrations communales, nous verrons à l'avenir davantage de communes envoyer leurs collaborateurs suivre cette formation continue. Ce serait formidable si ce brevet s'imposait comme le premier point de référence et la formation continue de référence en matière de marchés publics en Suisse. »

7. Qu'est-ce qui te motive personnellement dans le domaine des marchés publics ?

« La dynamique entre le droit, l'économie et la responsabilité sociale me fascine. Grâce à une politique d'achats bien pensée, les communes disposent d'un levier important pour utiliser l'argent des contribuables de manière judicieuse et tournée vers l'avenir. »

8. Selon toi, quelles sont les qualités nécessaires pour réussir dans le domaine des marchés publics ?

« Le courage d'opter pour de nouveaux modes d'attribution axés sur la qualité plutôt que sur le seul critère du prix, un grand talent de négociation allié à une transparence et une intégrité absolue. Et enfin, une expertise solide, telle que celle dont font preuve les titulaires du brevet fédéral. »

9. Y a-t-il un conseil que tu aimerais donner aux jeunes professionnels ou aux candidats ?

« Tirez pleinement parti du réseau de l'association IAöB pour votre formation professionnelle continue et pour nouer des contacts avec d'autres communes. »